

No. 11.9

**D É C R E T**

**Déclaration de l'état d'urgence dans l'État de New York**

**ATTENDU QUE** la transmission du COVID-19 s'accélère à New York, le taux de nouvelles admissions à l'hôpital pour le COVID-19 restant supérieur à 100 nouvelles admissions par jour ;

**ATTENDU QUE** le variant du SARS-CoV-2, connu sous le nom d'Omicron, et reconnu comme un variant préoccupant par l'Organisation mondiale de la santé et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, a un taux de transmission très élevé et nécessite l'administration de doses supplémentaires de vaccins pour une protection optimale ;

**ATTENDU QUE** l'État doit adopter une approche coordonnée pour garantir que les capacités hospitalières de l'État soient en mesure de répondre aux besoins régionaux ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement de l'État doit soutenir les municipalités et les comtés dans leurs efforts visant à faciliter et à administrer les vaccins et les tests pour le COVID-19, et pour empêcher le virus de se propager à un tel rythme ;

**PAR CONSÉQUENT**, moi, Kathy Hochul, Gouverneure de l'État de New York, en vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution de l'État de New York et les lois de l'État de New York, je maintiens par la présente l'état d'urgence tel qu'énoncé dans le Décret 11, et je maintiens les suspensions et les modifications de la loi contenues dans le Décret 11 et ses successeurs jusqu'au 12 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et mon sceau

dans la ville d'Albany ce troisième jour

d'août en l'an deux mille vingt-deux

PAR LE GOUVERNEUR

Secrétaire du Gouverneur